

POINT ORG SECURITE  
11 Rue Albert 1er  
92210 SAINT-CLOUD

Vandoeuvre, le 22 septembre 2011

**Département Formation**

Contact : secretariat.cnh@inrs.fr  
L/FOR/PP/GS/VSA/n°217

Objet : demande d'habilitation SST

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la demande d'habilitation de votre organisme au dispositif de formation :

- SST (formation initiale et continue)  
 formateur SST (formation initiale et continue)

et à l'examen de votre dossier par votre CARSAT/CRAM/CGSS/CSS de rattachement, par décision de la Commission Nationale d'Habilitation qui s'est réunie le 12 septembre 2011, nous avons le plaisir de vous informer que votre organisme :

**Est habilité à dispenser la formation pour une durée de 3 ans,**

sous réserve du respect du cahier des charges établi par le réseau prévention. Pour cette période, il vous est attribué le numéro d'habilitation suivant :

**1090/2011/SST-1/12**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour l'INRS,  
L'Adjoint au Chef de Département Formation,  
Guy VIAL